

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24.09.2026

Début de la séance : 12h18.

Présents : MM. GUINOT-NADAL Brigitte, BOMPEIX Françoise, JOLLY Alexandre, ROUSSELET Aline, BELIEN Béatrice, LAMOUREUX Didier, MAUCHAUSSAT Sylvain, PINGAUD Julien LAMOUREUX David, ALLEYRAT Emilie

Membres excusés : Vanessa Fiori a donné pouvoir à Brigitte Guinot-Nadal

Jean-Bernard Philippot a donné pouvoir à Françoise Bompeix

Marine Hallier a donné pouvoir à Aline Rousselet

Fanny Bregeon a donné pouvoir à Béatrice Bélien

Dominique Guinot a donné pouvoir à Alexandre Jolly

Désignation de la secrétaire de séance : Aline Rousselet

Ordre du jour :

1) Approbation de séance précédente

Le procès-verbal du 1^{er} septembre est approuvé à l'unanimité.

2) Lecture des arrêtés

Signature devis Bridier – 552.00€ bien de section La Betoulle

Signatures devis Europ Voyage – transport scolaires

Signature Evolis - 12 625.92€ avec DETR (différents chantiers sur la commune)

Arrêté d'interdiction de circulation Rue de la Marche 11 au 14/09 – circulation engins agricoles

3) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame la Maire rappelle que ce conseil municipal était nécessaire avant le 1^{er} octobre 2026 ; la loi étant modifiée à compter de 2027, les décisions prises antérieurement sont supprimées. Elle rappelle aussi que le vote de ce jour ne concerne que la taxe en elle-même et non le montant qui sera voté en mars avec le vote du budget.

Délibération sur l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

Madame la Marie de la commune de La Celle Dunoise

- expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** la maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Passage au vote de la taxe : 1 voix contre, 0 abstention, 9 voix pour + pouvoirs.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 12h30.

Brigitte Guinot-Nadal

La Maire

Aline Rousselet

Secrétaire de séance